

## PRÉ-CONSULAIRE



# J'ai obtenu une préinscription en dehors de la procédure Etudes en France.

La procédure Etudes en France débute après l'obtention d'une préinscription et du diplôme nécessaire. Elle est obligatoire avant toute demande de visa.

## LES 5 ETAPES OBLIGATOIRES



01

Je crée un compte Etudes en France ou je me connecte sur le compte déjà créé sur le site internet [www.gabon.campusfrance.org](http://www.gabon.campusfrance.org)

02

Je sélectionne l'onglet «Je suis déjà accepté par un établissement français»  
Je choisis dans le menu déroulant «J'ai reçu une acceptation papier en dehors de l'application Etudes en France» et je complète les informations demandées

03

Je saisis mes informations personnelles

- Je scanne les documents justificatifs
- Je sou mets mon dossier à l'espace Campus France

04

Je me présente à l'espace Campus France muni de l'original de mon attestation de pré-inscription (courrier reçu par la poste) et de l'original de mon diplôme.  
Si je ne possède pas l'original de mon inscription, l'établissement doit confirmer mon inscription et la date de rentrée à l'adresse : [campusfrancegabon@gmail.com](mailto:campusfrancegabon@gmail.com)

05

Je fais ma demande de visa sur le site [https://france-visas.gouv.fr/fr\\_FR/web/france-visas](https://france-visas.gouv.fr/fr_FR/web/france-visas) et je télécharge les pièces justificatives

## JUSTIFICATIFS

Une photo, une pièce d'identité, les relevés de notes ou bulletins des trois dernières années, le relevé de notes et le certificat d'admission du baccalauréat, les diplômes et attestations de réussite obtenus au supérieur et l'attestation de pré-inscription.

## REMARQUES

Vous devez vous acquitter des frais de dossier d'un montant de 55 000 <sup>FCFA</sup> à la caisse de l'institut français après validation en ligne de votre dossier par l'espace Campus France.